

CONTRAT LOCATION STAND COMMERCIAL



Les 28 et 29 septembre 2019
par l'association Hors Cadre

Nom de l'enseigne :

Cadre réservé à l'organisation

Vous êtes : une personne morale (entreprise, association... préciser) :
 une personne physique

Nom du responsable :

Adresse postale :

Code postal et ville :

Tél :

Mail :

Activité :

N° de SIRET (si existant) :

Assurance : société et n° de responsabilité civile pro :

Site / blog / Facebook pro :

I - NATURE, DATE ET LIEU DE L'ÉVÈNEMENT :

L'organisateur : association HORS CADRE représentée par Laetitia COUDERC

Le festival : Japaniort, le festival des arts japonais et des cultures imaginaires

Date : Samedi 28 septembre de 10h à 19h et dimanche 29 septembre 2019 de 10h à 18h

Lieu : Parc des expositions de Niort Noron - Halle du Galuchet - 6 rue Archimède - 79000 NIORT
Parking gratuit - Entrée du festival pour le public : 6€/jour - 10€/weekend - gratuit jusqu'à 12 ans

II - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est établi dans le cadre de l'événement Japaniort qui se tiendra les Samedi 28 septembre et dimanche 29 septembre 2019 au parc des expositions de Niort, Halle du Galuchet, pour la location de un ou plusieurs stands d'exposition à but commercial.

CHOIX 1 - exclusivement réservés aux revendeurs

Taille : 9m², 3x3 m environ

Tarif : 300,00 € le stand pour le week-end complet.

Ce tarif comprend : l'emplacement de 9m² / 2 badges exposants / l'électricité (une prise par stand)

CHOIX 2 – exclusivement réservé aux créateurs – fanzine – -dessinateurs - auteurs et auto-éditeurs - stands de sucrés :

Taille : 3,10m linéaire

Tarif : 60€ le stand. Ce tarif comprend : l'emplacement de 3,10m linéaire / 2 pass exposants / l'électricité (une prise par stand)

CHOIX 3 – spécial FOOD TRUCK :

Taille : un emplacement à l'extérieur le long de la halle du Galuchet pour pouvoir installer 1 foodtruck

Tarif : 200 €. Ce tarif comprend : l'emplacement pour 1 foodtruck / 2 pass exposant / l'électricité (une prise par stand)

Pour tous les types de stand :

Matériel sur le stand : **Le stand est loué nu.**

Vous pouvez demander à réserver du matériel en cochant dans le tableau ci-après : table(s), chaises et grilles, qui seront fournis par l'organisation en fonction de la disponibilité du matériel.

Aucun autre aménagement de stand n'est prévu (pas de cloisons, pas de grilles, etc.). Chaque exposant peut décorer son stand comme il le souhaite à condition de respecter les consignes de sécurité du festival. Pour tout prêt de matériel, un chèque de caution de 150€ est demandé et non encaissé.

A l'installation, le matériel prêté sera à disposition de l'exposant sur son stand. Toutefois dans un soucis d'entraide et de bienveillance envers les bénévoles à pied d'oeuvre depuis le vendredi matin 7h, et après constatation d'abus en la matière lors des dernières éditions, il a été décidé de demander à tous les exposants à la fin du festival de ramener le matériel aux points de rassemblement indiqués par le staff et de jeter ses poubelles dans la benne prévue à cet effet. Le chèque de caution ne sera pas encaissé sauf si :

- si un dommage est constaté au moment de la restitution du matériel.
- si l'exposant n'a pas ramené son matériel et signé le bon de restitution auprès du staff
- si l'exposant n'a pas évacué ses poubelles

Dans l'un des ces 3 cas, le montant total de la caution sera forfaitairement retenu et le chèque immédiatement encaissé.

Remplir le tableau suivant en cochant la ou les cases correspondantes à votre choix. (Le matériel souhaité par l'exposant n'est pas facturé mais limité en termes de quantité. En effet, la réservation du matériel dépend des disponibilités du Parc des expos et de la Mairie. Un mail de confirmation vous sera envoyé en temps voulu quinze jours au plus tard avant la manifestation).

Si vous souhaitez que votre logo apparaisse sur les programmes affichés lors du festival, une contribution financière de 10 € vous sera demandée.

CHOIX 1 :

NOMBRE DE STAND Tarif : 300 €	Matériel					TOTAL
	Tarif : gratuit mais dans la limite des stocks disponibles et max 2 tables toutes tailles confondues par stand					
9 m ² (4 au maximum)	NU	Tables de 1,80	Tables de 3,10m	Chaises	Grilles	
Pass exposants supplémentaires 5 € / pass :						
Logo sur le programme imprimé du festival : 10 €						
TOTAL A PAYER						

CHOIX 2 :

NOMBRE DE STAND Tarif : 60 €	Matériel					TOTAL
	Tarif : gratuit mais dans la limite des stocks disponibles et max 1 table quelque soit sa taille par stand					
3,10 m linéaires (2 au maximum)	NU	Tables de 1,80	Tables de 3,10m	Chaises	Grilles	
Pass exposants supplémentaires 5 € / pass :						
Logo sur le programme imprimé du festival : 10 €						
TOTAL A PAYER						

CHOIX 3 :

Emplacement FOODTRUCK Tarif : 100 € (1 au maximum)	Matériel					TOTAL
	Tarif : gratuit mais dans la limite des stocks disponibles et max 1 table quelque soit sa taille par stand					
Nombre	NU	Tables de 1,80	Tables de 3,10m	Chaises	Grilles	
Pass exposants supplémentaires 5 € / pass :						
Logo sur le programme imprimé du festival : 10 €						
TOTAL A PAYER						

III . PAIEMENT :

Par chèque uniquement, à l'ordre de HORS CADRE, envoyé avec le présent contrat à l'adresse indiquée en bas de contrat.

Vous devez renvoyer ce contrat signé avec le paiement correspondant (ainsi que le chèque de caution s'il y a lieu) avant le 31 mai 2019. La réception d'un dossier complet vaut candidature à un (aux) stand(s) coché(s) ci-dessus mais ne vaut pas attribution automatique.

Le dossier sera étudié par l'Organisateur qui précisera dans les meilleurs délais au candidat s'il lui est attribué le ou les stands demandés. Dès confirmation par l'Organisateur auprès de l'exposant de l'attribution du (des) stand(s) demandés par le candidat, le chèque de réservation sera encaissé.

. Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en compte. NB: S'il reste de la place au-delà de cette date, nous accepterons encore des inscriptions mais le référencement de ces stands sur les plans et le site internet ne sera plus garanti. Dans tous les cas, toute réservation pour un stand qui ne sera pas réglée au plus tard deux mois avant la manifestation ne sera pas prise en compte.

. **pour toute annulation unilatérale de l'exposant, pour quelque raison que ce soit, moins de SIX SEMAINES avant le début de la manifestation, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera accordé.**

IV . INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Conditions générales :

- L'organisateur s'engage à prendre une assurance de responsabilité civile, cependant l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou détérioration sur les stands des commerçants.
- Le contrat est établi pour la durée de la manifestation jusqu'au 29 septembre inclus.
- L'exposant est entièrement responsable envers les acheteurs de la qualité des produits et du service après vente s'il y a lieu. Et également envers l'Etat, pour la déclaration du montant des ventes auprès du service des impôts concerné selon son statut juridique et fiscal ou de la provenance des produits vendus.
- L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de chiffre d'affaire nul de la part de l'exposant.
- L'exposant certifie avoir les autorisations nécessaires pour exercer et une responsabilité civile professionnelle.
- le tarif des stands sert à payer la location de la salle, les frais liés à l'organisation d'un tel événement, les frais administratifs, de communication, d'installation de l'électricité, etc. Aucun pourcentage sur les ventes ne sera demandé, chaque commerçant se doit d'être présent sur son stand ou d'envoyer un représentant, l'association Hors cadre ne pourra en aucun cas assurer les ventes à la place d'un commerçant ou aider à l'installation du stand ou sa désinstallation.

Publicité : La publicité est effectuée par Hors cadre mais nous vous invitons à la faire également auprès de vos réseaux. Le visuel, les flyers et affiches pourront vous être envoyés à votre demande par mail ou voie postale dès qu'ils seront disponibles.

L'installation : pourra s'effectuer le vendredi après-midi à partir de 14h jusqu'à 23h00, le samedi matin à partir de 7h30, les ventes commencent à 10h à l'heure d'ouverture du festival, le rangement aura lieu le dimanche à partir de 18h, heure de fermeture du festival. L'ouverture des portes aux exposants le dimanche matin se fera dès 9h. **Pour des questions de sécurité et d'organisation, aucun exposant ne pourra commencer à désinstaller ou quitter le festival avant dimanche 18h.**

Repas : Les repas sont à la charge de chaque exposant.

Propreté : L'organisateur nettoie les allées du festival, le partenaire a la charge du nettoyage de son stand. Toute surcharge de déchets laissés après le festival aura pour conséquence l'encaissement immédiat du chèque de caution. Il sera demandé au partenaire de rassembler cartons pliés et déchets (en sac poubelle) à l'endroit indiqué par l'Organisation à la fin du festival.

Carte bancaire : pour faciliter les éventuels achats de vos festivaliers, une caisse centrale pour les paiements en CB sera mise en place sur le festival. Vous pouvez demander un carnet de tickets à votre arrivée. Vous devrez remplir le ticket avec le nom du partenaire et le prix de l'achat. Le client devra remettre ce ticket à la caisse CB et y réglera ses achats. Le ticket est tamponné par nos soins et le client reviendra chercher ses achats sur votre stand. Vous devrez garder le ticket pour faire la compta à la fin du week-end (une double compta avec un cahier à la caisse sera mis en place) un pourcentage sera retenu sur les ventes payées par CB à la caisse centrale soit 2% pour couvrir les frais de location et de commissions. Aucun pourcentage sur les ventes ne sera demandé. Le montant total des achats déduction faite de la commission sera remise à l'exposant exclusivement par virement. **L'exposant joint aux présentes son RIB.**

Pass exposants : L'exposant s'engage à confirmer le nombre de personnes présentes sur le stand pendant le festival au plus tard QUINZE (15) jours avant la manifestation. Il sera remis au participant le jour de son installation le nombre de bracelets correspondant. **Aucune modification ne sera prise en compte par l'organisateur à moins de 72h de la manifestation. Au-delà de ce délai** le participant devra régler le coût individuel de chaque bracelet supplémentaire demandé. **Ces bracelets ne sont valables que pendant les heures d'ouverture de la manifestation et accordés aux personnes justifiant d'une activité effective sur le stand. Il est interdit à deux personnes ou plus de partager un même bracelet durant la même journée. Toute personne prise en délit de fraude, se verra exclue du festival et son bracelet lui sera alors retiré.**

V - CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-exécution ou du retard dans

l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans la présente convention s'ils découlent d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre de l'Organisateur.

VI – RÉSILIATION

Tout manquement aux obligations mentionnées entraînera la résiliation de plein droit du présent contrat, et cela, quinze jours après la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

VII - LITIGES

En cas d'inexécution partielle ou totale du présent contrat et après toute tentative d'arrangements amiables, la partie lésée se réserve le droit de faire constater par huissier cette inexécution et de saisir la juridiction compétente.

Date, lieu, signature de l'exposant avec la mention «lu et approuvé»

Je m'engage à respecter le présent contrat :

Dossier à nous renvoyer COMPLET à l'adresse suivante :
HORS CADRE/JAPANIORT
Chez Moreau Perrine
12 Route de Marans
79270 SANSAIS
Pour tous renseignements : exposants.japaniort@gmail.com